Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260321-210320265BIS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°210320265

DATE DE CONVOCATION : ..... 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 17 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 15

Nombre de votants. 15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Lecture de la Charte de l'Elu local

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire fait lecture de la charte et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Toutes ces dispositions sont d'autant plus importantes que certaines règles applicables aux élus locaux auront été modifiées par la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » en fin d'année 2019.

Chaque Conseiller est invité à signer la charte.

Compte tenu de la nécessité pour les élus locaux, nouveaux comme renouvelés, de bien connaître leurs devoirs mais aussi leurs droits, il est recommandé de leur diffuser, en sus de ces dispositions législatives ou réglementaires, la brochure « **LE STATUT DE L'ELU(E) LOCAL(E)** », rédigée par les services de l'AMF, mise à jour régulièrement et téléchargeable sur le site amf.asso.fr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

-Prend acte de la charte de l'Elu local et appose sa signature en bas de page.

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260321-210320265BIS-DE

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....